



Lutte contre le harcèlement scolaire

publié le 02/10/2023 - mis à jour le 28/11/2023

Quand les élèves viennent au collège, ils doivent se sentir en sécurité pour pouvoir entrer pleinement dans les apprentissages. Les compétences du socle commun reposent sur des connaissances, sur des méthodes de travail mais aussi sur des compétences psycho-sociales (savoir gérer les interactions sociales avec les autres).

Si vous remarquez un élève isolé, en souffrance ou faisant objet de moqueries répétées ou d'actes violents, il ne faut pas hésiter à donner cette information à un adulte du collège (professeur, surveillante, CPE).

Pour contacter la vie scolaire : vie-scolaire.champdeniers@ac-poitiers.fr

Pour contacter les CPE :

Mme Boiron, CPE : Isabelle.Boiron-Martinez@ac-poitiers.fr

Mme Princay, CPE : Ana-Rosa.Princay@ac-poitiers.fr

Depuis 2022, une équipe PHARE a été mise en place au collège pour traiter spécifiquement les cas de harcèlement scolaire, à travers la méthode de la préoccupation partagée (inspirée par la méthode Pikas, venant de Suède).

Quand une situation vous fait penser à du harcèlement, vous pouvez saisir l'équipe PHARE du collège : pilotes-phare.champdeniers@ac-poitiers.fr

Il existe également des numéros d'appel nationaux :

3018 : lutte contre le cyber-harcèlement

3020 : lutte contre le harcèlement scolaire

119 : enfance en danger



[protocole_phare](#) (PDF de 6.1 Mo)

[harcelometre](#) (PDF de 303.5 ko)